

CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE RENDU SOMMAIRE

(Affiché en exécution de l'Art L 121-17 du Code des Communes)

Séance du 11 février 2021

Le Conseil Municipal s'est réuni le 11 février 2021 sous la présidence de Monsieur Hervé BAUDOIN, Maire.

Voici les points principaux qui ont été abordés lors de cette séance :

I – APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 11 DÉCEMBRE 2020

Le compte rendu de la séance du 11 décembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

II – ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2021

Afin de permettre à la commission des finances d'élaborer le budget 2021, il convient de définir les priorités d'investissements compte tenu des prévisions de la capacité de financement.

Mme LÉPERON présente un tableau d'orientation budgétaire recensant les différents projets d'investissements qui pourraient être réalisés en 2020. Comme les années précédentes, l'optimisation des aides du département et de l'État continuera à être systématiquement recherchée.

Les principaux investissements envisagés en 2021 sont les suivants :

- L'aménagement du terrain situé derrière la salle Henri Baron et des berges de la Sonnante en un espace de plein air.
- Des travaux de voirie avec la réfection de plusieurs voies et chemins communaux pour lesquels une subvention du Conseil départemental a été accordée dans le cadre du plan de relance 2020.
- L'agrandissement de l'atelier communal à la zone des Gambades, pour lequel une subvention DETR et une subvention du Conseil départemental peuvent être sollicitées.
- La réfection du bureau de direction et la création d'une salle de réunion à l'école primaire, pour laquelle une subvention DETR peut être sollicitée.
- Le remplacement du portail du restaurant Henri IV, pour lequel une subvention DETR peut être sollicitée.
- La réfection de la toiture de l'ancien préau de l'école maternelle.
- L'étude de l'installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture de la salle Henri Baron, en collaboration avec le SDE 03.
- La création de points de distribution d'eau destinés à la lutte contre l'incendie, pour laquelle une subvention DETR peut être sollicitée.
- L'aménagement de l'espace cinéraire du cimetière, pour lequel une subvention DETR a été accordée.
- L'installation d'un arrosage automatique sur le terrain honneur du stade Hubert Turaud, pour laquelle des subventions du Conseil régional et de la FFF ont déjà été accordées, et une subvention du Conseil départemental peut aussi être sollicitée.
- L'étude de la régénération des deux courts de tennis en résine ou la réfection de l'éclairage des courts de tennis.
- L'acquisition de tablettes numériques pour remplacer les mini-PC de la classe mobile à l'école primaire, pour laquelle une aide a été accordée dans le cadre du Label École Numérique.
- L'acquisition d'équipements, services ou ressources numériques destinés à l'école primaire pourront bénéficier d'un financement dans le cadre du plan de relance dédié au numérique pour l'éducation.
- L'acquisition de purificateurs d'air pour les écoles et le restaurant scolaire, pour laquelle une aide régionale peut être sollicitée.

- Enfin, l'achat de panneaux de signalisation, d'un panneau d'information lumineux, du matériel informatique, de l'outillage pour l'équipe technique,...

III – DEMANDE DE SUBVENTION DÉPARTEMENTALE 2021 – TRAVAUX SUR LE BÂTI

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil départemental au titre du dispositif de soutien aux travaux sur le bâti, pour les travaux relatifs à l'extension de l'atelier communal du service technique. La subvention sollicitée s'élève à 18 331.00 €, pour un montant prévisionnel des travaux de 61 103.33 € HT.

IV – DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2021 – PROGRAMME GÉNÉRAL D'AIDE AUX TRAVAUX AUX ÉQUIPEMENTS COMMUNAUX

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à déposer un dossier de demande de subvention au titre de la DETR 2021 auprès de la Préfecture de l'Allier dans le cadre du programme général d'aide aux travaux aux équipements communaux, pour les travaux relatifs à l'extension de l'atelier communal du service technique. La subvention sollicitée s'élève à 18 392.10 €, pour un montant prévisionnel des travaux de 61 103.33 € HT.

V – DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2021 – PROGRAMME SPÉCIFIQUE « ÉCOLE ET ACCUEIL DES ENFANTS »

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à déposer un dossier de demande de subvention au titre de la DETR 2021 auprès de la Préfecture de l'Allier dans le cadre du programme spécifique « École et accueil des enfants », pour la réfection du bureau de direction et la création d'un espace commun pour les enseignants de l'école primaire de la Sonnante. La subvention sollicitée s'élève à 5 464.79 €, pour un montant prévisionnel des travaux de 12 708.82 € HT.

VI – DEMANDE DE SUBVENTION DÉPARTEMENTALE - TRAVAUX SUR LES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil départemental au titre du dispositif de soutien aux travaux sur les équipements sportifs, pour les travaux relatifs à la mise en place d'un système d'arrosage automatique sur le terrain de football honneur du stade Hubert Turaud. La subvention sollicitée s'élève à 9 350.35 €, pour un montant prévisionnel des travaux de 31 169.50 € HT, sachant que des accords de subvention ont déjà été obtenus de la part du Conseil régional et de la Fédération Française de Football pour un montant total de 10 800 €.

VII – DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2021 – PROGRAMME SPÉCIFIQUE « ACTIONS EN FAVEUR DE LA MISE EN VALEUR ET DE LA PRÉSERVATION DU PATRIMOINE HISTORIQUE OU NATUREL »

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à déposer un dossier de demande de subvention au titre de la DETR 2021 auprès de la Préfecture de l'Allier dans le cadre du programme spécifique « Actions en faveur de la mise en valeur et de la préservation du patrimoine historique ou naturel », pour le remplacement du portail et du portillon en bois du Logis Henri IV. La subvention sollicitée s'élève à 589.71 €, pour un montant prévisionnel des travaux de 1 523.81 € HT.

VIII – DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2021 – PROGRAMME SPÉCIFIQUE « PRÉVENTION DES RISQUES »

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à déposer un dossier de demande de subvention au titre de la DETR 2021 auprès de la Préfecture de l'Allier dans le cadre du programme spécifique « Prévention des risques – Sécurité et équipements de secours incendie », pour la création de deux points de distribution d'eau destinés à la lutte contre l'incendie, rue des Ateliers à la zone artisanale, et place du Champ de Foire. La subvention sollicitée s'élève à 2 615.27 €, pour un montant prévisionnel des travaux de 6 757.81 € HT.

IX – RENOUELEMENT DE DÉROGATION DES RYTHMES SCOLAIRES

La dérogation accordée en juillet 2018 pour une organisation du temps scolaire sur 4 jours ne peut porter sur une durée supérieure à 3 ans, et doit donc être renouvelée à l'issue de l'année scolaire 2020/2021. Sur proposition de M. le Maire, le Conseil municipal, à l'unanimité, se déclare favorable à la reconduction de la dérogation pour une organisation de la semaine scolaire sur 4 jours pour les écoles maternelle et primaire de la commune, en conservant les horaires actuellement en vigueur.

Cette demande de renouvellement de l'organisation de la semaine scolaire sera adressée à M. l'Inspecteur de l'Éducation Nationale de Moulins II, après avis des Conseils d'école maternelle et primaire, ainsi que du service des Transports Scolaires.

X – CRÉATION DE POSTE

M. le Maire propose de suivre l'avis favorable rendu par la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion de l'Allier quant à l'avancement du grade d'Adjoint technique à celui d'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet pour M. Bruno FLEUR.

A l'unanimité, le Conseil municipal décide de supprimer le poste d'Adjoint technique territorial et de créer le poste d'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet auquel sera affecté M. Bruno FLEUR.

XI – CONVENTION D'ASSISTANCE INFORMATIQUE AVEC L'ATDA

Afin de se mettre en conformité par rapport aux règles édictées par le Règlement général sur la protection des données (RGPD), l'Agence Technique Départementale de l'Allier (ATDA) propose de mettre en place deux conventions d'assistance informatique :

- une convention assistance informatique support technique pour les logiciels Cosoluce,
- une convention assistance informatique support technique pour la mise à disposition d'un dispositif de télétransmission S²LOW/@ctes.

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil municipal, à l'unanimité; approuve ces deux conventions d'assistance informatique avec l'ATDA et autorise M. le Maire à les signer.

QUESTIONS DIVERSES

Rencontre avec les services de La Poste

M. le Maire et M. PRONCHERY dressent un compte-rendu de leur rencontre avec deux interlocuteurs de La Poste chargés des services postaux auprès des collectivités, qui a eu lieu le 22 janvier 2021. Il a surtout été question de l'avenir du service postal à Neuilly le Réal. Un bilan statistique et chiffré de la fréquentation de l'agence postale communale a été présenté aux élus. D'après les services de La Poste, la fréquentation par les usagers ne justifie plus l'amplitude horaire d'ouverture du bureau de Poste tel qu'il est aujourd'hui, et leur volonté est de modifier les horaires d'ouverture en diminuant cette amplitude horaire pour la passer de 26 heures à 14 heures par semaine. M. le Maire indique avoir insisté pour que le bureau de Poste reste à minima ouvert les mardis, les jeudis et les samedis matins, jours où la fréquentation est la plus importante. La modification des horaires d'ouverture devrait avoir lieu au plus tard le 1er septembre 2021.

A la suite de cette rencontre, M. le Maire fait l'amer constat qu'à court terme, afin de maintenir ce service postal, la solution préconisée serait la création d'une agence postale gérée directement par la commune et tenue par un agent communal formé pour occuper ces fonctions. Dans le cas où cette hypothèse serait retenue, le concours de La Poste serait le suivant : un financement jusqu'à 25 000 € pour l'aménagement et l'équipement du local accueillant le service postal, la prise en charge de la formation d'un agent, une allocation de 1 178 € par mois pour la rémunération de l'agent communal. Les services postaux actuellement proposés par l'agence postale seraient conservés, y compris la possibilité de retirer ou de déposer de l'argent sur un compte bancaire, mais il ne serait plus possible d'ouvrir ou de gérer un compte bancaire depuis l'agence postale communale. Les questions relatives à l'assurance et à la responsabilité juridique devraient rester à la charge de La Poste. Un contrat d'agence postale communale serait mis en place entre La Poste et la commune, celle-ci s'engageant à assurer le service postal pendant 9 ans, renouvelable deux fois. Le futur aménagement de la nouvelle mairie devra être pensé pour intégrer un espace dédié à ce service postal, indépendant des services fournis par le secrétariat de mairie.

La situation étant ainsi exposée, une décision devra être prise dans les prochains mois par le Conseil municipal pour permettre le maintien d'un service postal au sein de la commune.

Motion contre la nouvelle carte scolaire dans l'Allier

M. le Maire informe avoir été sollicité par M. DUFREGNE, Député de la 1^{ère} circonscription de l'Allier, afin que le Conseil municipal prenne une motion pour affirmer sa désapprobation contre les fermetures de classes et les retraits de postes d'enseignants envisagés dans le département de l'Allier. L'ensemble du Conseil municipal approuvant cette initiative, une motion sera rédigée, transmise aux conseillers pour approbation, puis envoyée à M. le Député.

Bons d'achat dans les commerces

M. le Maire fait un point rapide sur l'utilisation des bons d'achat offerts en fin d'année dernière aux neuillysois et aux agents communaux. Environ 65% des bons distribués ont été dépensés dans les commerces neuillysois, sachant que tous les commerçants n'ont pas encore adressé leur facture à la commune. Pour rappel, ces bons d'achat doivent être utilisés avant le 28 février 2021 dans les 9 commerces neuillysois participant à l'opération. Un bilan complet sera fait lors de la prochaine réunion quant à la répartition et l'utilisation de ces bons par les habitants et les agents.

Questionnaire sur le futur espace de loisirs de plein air

M. le Maire informe avoir rencontré le 2 février 2021 le bureau d'études Atelier du Ginkgo chargé de la maîtrise d'œuvre du projet d'aménagement d'un espace de loisirs en plein air. Dans le contexte actuel, une réunion publique ne pouvant être organisée pour présenter les contours de ce projet aux habitants et pour recueillir leurs attentes et suggestions, un questionnaire sera distribué aux neuillysois pour mieux cerner leurs attentes et besoins en matière d'équipements de loisirs de plein air. Ce questionnaire devra être complété en ligne ou sur papier (distribué par les conseillers municipaux dans les boîtes aux lettres) avant le 22 février 2021.

SIVOM de la Sologne Bourbonnaise

M. GILLES et M. VIGNAUD dressent le compte rendu de la réunion du SIVOM de la Sologne Bourbonnaise à laquelle ils ont participé en tant que délégués communaux. Cette réunion a permis de présenter le bilan financier de l'exercice 2020, ainsi que les investissements prévus en 2021. Une augmentation des tarifs de l'eau a également été votée au cours de cette réunion. Ils indiquent enfin que des travaux seront prévus sur des canalisations d'eau dans la commune au cours de l'année. M. le Maire et M. PRONCHERY n'ont pas encore été informés de ces travaux.

Radars pédagogiques

Deux nouveaux radars pédagogiques ont été acquis en fin d'année dernière, dont l'un est destiné à être déplacé régulièrement aux différentes entrées de bourg ou sur des voies communales. Mme CONTOUX signale que celui situé chemin de la Pépie ne fonctionne plus, la batterie devant être déchargée. Mme PINEL souhaiterait que l'un des radars pédagogiques soit implanté ponctuellement route de Gouise.

SICTOM Nord Allier

Mme CONTOUX dresse un compte-rendu de la dernière réunion de bureau du SICTOM Nord-Allier à laquelle elle a participé avec M. GILLES, en tant que délégués communaux. Il est prévu que la déchetterie de Neuilly le Réal soit la déchetterie pilote pour tester le relevage des plaques d'immatriculation des véhicules professionnels par système de caméras vidéo.

Elle ajoute qu'un espace personnel internet dédié aux délégués a été créé pour leur permettre d'avoir accès à toutes les informations relatives au fonctionnement du SICTOM (comptes rendus de réunions, documents budgétaires, statistiques, actualités,...).

Enfin, elle explique que la collecte des déchets recyclables en « sacs jaunes » en milieu rural et notamment dans notre commune n'est toujours pas envisagée, car cela représenterait un coût de mise en place trop important. Le dépôt auprès des points d'apports volontaires restera privilégié, en plus de la collecte en porte à porte seulement pour les déchets ménagers. A ce sujet, Mme LERICHE fait le constat que les points de collecte sur la commune sont trop souvent pleins et débordent. M. le Maire abonde en son sens et appuie son propos en pointant le fait que la fréquence ou le fonctionnement du ramassage des colonnes de tri doit être revu par le SICTOM pour éviter ces encombrements.

CNAS

M. FILLARDET indique qu'en tant que délégué communal, il a participé à l'élection des représentants régionaux et nationaux au Conseil d'Administration du Comité National d'Action Sociale (CNAS). Il fera prochainement un compte rendu des actions du CNAS et des avantages dont peuvent bénéficier les agents avec cet organisme.

Panneau route de Gouise

M. FILLARDET demande s'il serait possible de déplacer de quelques mètres le panneau d'entrée de bourg situé route de Gouise. M. le Maire répond que ce panneau a été déplacé tout récemment mais pas

encore fixé par les services du département. Il ajoute que plus le panneau est éloigné du centre bourg, plus la longueur de la voirie et des accotements à entretenir par la commune est importante.

Sculptures au stade Hubert Turaud

Mme PINEL suggère que les trois sculptures situées à l'entrée du stade Hubert Turaud soient repeintes afin de les mettre plus en valeur et en adéquation avec les récents aménagements effectués aux abords de ce stade.

Bulletins Neuilly Infos

Mme CRAUSER fait remarquer que les bulletins Neuilly Infos, distribués la dernière semaine de janvier, ont été imprimés avec des couleurs plus ternes que les précédents, ce qui est dommageable.

Borne incendie Les Maréchaux

Mme LERICHE signale que la borne de distribution d'eau pour lutter contre l'incendie située au carrefour du chemin des Maréchaux et du chemin des Maréchaux du Sud est cachée par la présence d'un container, ce qui la rend peu visible et difficile d'accès. L'information sera communiquée au service collecte du SICTOM afin que le container soit bien remis à sa place et non devant cette borne incendie.

Commission des finances

Mme LÉPERON rappelle que la prochaine réunion de la commission des finances afin de préparer les budgets 2021 aura lieu le mardi 23 février 2021 à 18h.

Travaux A79

M. PRONCHERY informe qu'une autorisation a été demandée par la CEME pour utiliser le passage des Renardières, appartenant à la commune, pour procéder à des travaux visant à alimenter en électricité un futur portique signalétique surplombant la future autoroute A79. Toutefois, un doute subsiste quant au propriétaire réel du morceau de parcelle concerné.

Route de Gouise

Mme PINEL relaie une demande de riverains de la route de Gouise pour boucher des nids de poules au niveau des accotements route de Gouise. Ces trous ont été rebouchés très récemment par l'équipe technique. Elle signale également qu'un affaissement de chaussée est apparu au niveau du croisement entre la route de Gouise et la rue des Sapins.

Vitesse excessive

Mme PINEL et Mme LERICHE signalent qu'une moto circule régulièrement à une vitesse très excessive route de Gouise et route de Bessay. M. le Maire leur répond de ne pas hésiter à faire le signalement de ce véhicule à la Gendarmerie si cela persiste.

En lien avec cette vitesse excessive dans le centre-bourg, Mme LERICHE fait part de la mise en place dans une rue d'une ville voisine d'un chaucidou ; il s'agit d'une chaussée pour les circulations douces consistant en une voie centrale banalisée sans marquage axial et entourée de deux couloirs destinés aux cyclistes et piétons, dont le but est de faire ralentir les véhicules qui s'y croisent.

Fibre optique

M. DUBOIS demande où en est le déploiement de la fibre sur la commune. M. le Maire répond que le déploiement suit son cours et que comme indiqué au départ tout le territoire communal devrait être couvert par la fibre optique d'ici fin 2021. M. le Maire ajoute pour information que le responsable d'Orange chargé du développement de la fibre a confirmé que tous travaux supplémentaires liés au raccordement de la fibre optique sur les réseaux télécom se trouvant déjà sur le domaine public devaient être pris en charge par les opérateurs, et non par les usagers.

Vie scolaire

Mme BOUVIER informe du nouveau protocole sanitaire imposé dans les établissements scolaires à partir du 8 février : pas de brassage des élèves de classes différentes, distance de 2 mètres à respecter entre les tables de groupes d'enfants différents déjeunant au restaurant scolaire, port de masques « grand public » de catégorie 1 pour le personnel scolaire et les enfants à partir de 6 ans, fermeture de l'école à partir d'un cas de variant détecté.

Elle dresse également un court compte rendu du conseil d'école de la primaire qui a eu lieu le mardi 2 février 2021.

Le 18 février 2021

Le Maire,
Hervé BAUDOIN

